



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impact de la loi climat et résilience pour les imprimeurs.

Question écrite n° 43650

Texte de la question

M. Rodrigue Kokouendo alerte Mme la ministre de la transition écologique sur les répercussions de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, sur le secteur de l'imprimerie. Par le retraitement de leurs déchets de production à hauteur de 98 % (label Imprim'vert) et l'impression sur du papier exclusivement issu de forêts gérées durablement (PEFC, FSC), les imprimeurs démontrent leur démarche éco-responsable depuis plus de 20 ans. Par ailleurs, le papier reste le média préféré des Français. Outre sa dimension affective, il permet de diffuser l'information et la culture auprès de l'ensemble des Français et territoires, parfois touchés par la fracture numérique. Le papier s'inscrit également dans une démarche environnementale en s'imposant comme une alternative au plastique, dans la grande distribution par exemple. Enfin, l'application des mentions ayant une incidence sur le secteur de l'imprimerie de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 impacterait de nombreux emplois dans le secteur, déjà soumis à de coûteux investissements. Dans le département de la Seine-et-Marne, cela se répercuterait sur une centaine de familles. Aussi, il souhaiterait savoir ce qui sera fait pour soutenir le secteur de l'imprimerie dans le cadre de la transition écologique.

Données clés

Auteur : [M. Rodrigue Kokouendo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43650

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 mars 2022

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 306

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)